

**BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

Quoiqu'il soit parlé dès les débuts de l'histoire de ce pays de plusieurs bibliothèques de types divers, ce ne fut qu'en l'année 1800 que la première bibliothèque publique canadienne fut fondée à Niagara. Pendant les vingt-cinq premières années du dix-neuvième siècle, des bibliothèques furent créées à Québec, à Montréal, à Halifax et à Yarmouth (N.-E.). D'autre part, on trouve trace d'une bibliothèque circulante dans l'ouest du Canada, dès 1824. Presque toutes ces bibliothèques sont encore en existence aujourd'hui, soit sous leur forme primitive, soit après fusion avec d'autres.

Ontario fut la première province qui légiféra au sujet des bibliothèques. En 1835, le gouvernement du Haut-Canada accorda des subventions aux Mechanics' Institutes, qui n'étaient en réalité que des bibliothèques. Ces subventions se continuèrent jusqu'en 1857, puis s'interrompirent et furent rétablies par le gouvernement d'Ontario en 1868, dans laquelle année une association des Mechanics' Institutes d'Ontario fut organisée, qui dura jusqu'en 1886. Pendant ces années plusieurs lois furent passées ayant ces Instituts pour objet, mais la législation la plus importante fut la Loi des Bibliothèques Publiques d'Ontario de 1895, laquelle substitua au nom Mechanics' Institutes celui de "Bibliothèque Publique". La loi des bibliothèques publiques d'Ontario de 1920, amendant la précédente, a pour objet principal de changer le système des subventions et de modifier le taux de la taxe à percevoir en faveur des bibliothèques. La Saskatchewan et l'Alberta ont aussi des lois traitant des bibliothèques publiques, passées respectivement en 1906 et 1907 et basées, de même que la loi des bibliothèques gratuites du Manitoba, passée en 1909, sur la loi d'Ontario. La loi des bibliothèques gratuites de la Colombie Britannique fut passée en 1891. En 1890 (2, c. 34) Québec fit une loi autorisant les municipalités des cités, des villes et des villages à subventionner les bibliothèques. L'ordonnance du Yukon, n° 20, de 1903, régleme l'administration des bibliothèques publiques et gratuites de la cité de Dawson. Dans les provinces maritimes, il n'existe pas de loi traitant des bibliothèques publiques.

Les Mechanics' Institutes du Haut et du Bas Canada étaient établis sur le modèle de celui qui avait été fondé en Angleterre par le Dr. Birbeck. Leur objet était de fournir aux hommes et aux femmes des classes ouvrières tout à la fois un moyen de s'instruire et de se distraire. Tout d'abord, ces institutions établies dans la province d'Ontario, furent très peu fréquentées, mais les mesures prises en 1872 pour assurer l'inspection de ces instituts, suivies peu de temps après de l'autorisation d'étendre les genres de littérature que représentaient leurs ouvrages, leur donnèrent un plus grand essor. Les résultats de la loi de 1895 peuvent être aisément déduits de ce fait qu'en 1883 il n'existait qu'une seule bibliothèque publique, en 1895, il y en avait 12, en 1896 elles étaient au nombre de 54 et en 1902 il n'y en avait pas moins de 140.